

Certificat de Qualification Handisport

Module A (CQH A)



Qu'est ce que le CQH A ?

- > Complément idéal de votre formation initiale d'encadrement sportif. Il vous permet d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en place de séance d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement (dans la limite des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel.
- > Il permet d'acquérir des connaissances générales relatives aux handicaps, à l'environnement institutionnel ainsi que sur le matériel spécifique pour une bonne pratique adaptée.
- > Suivant les disciplines sportives, il existe des modules B qui traitent des parties spécifiques de ces dernières.
- > Le CQH A ne donne aucune prérogative supplémentaire. Seul, la validation d'un module A et d'un module B donne lieu à la délivrance d'un diplôme.

A qui s'adresse ce CQH A ?

Toute personne titulaire d'un diplôme professionnel dans le champ sportif (BEES, BPJEPS,...) ou d'un diplôme fédéral équivalent en terme de prérogatives souhaitant accueillir, intégrer, encadrer des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel dans leur spécialité sportive.

La durée

3 jours soit 21 heures de formation théorique et pratique.

Le coût de la formation

Suivant votre situation :

- > **400 euros** si vous bénéficiez d'une prise en charge financière, si vous êtes travailleur indépendant, entreprise, salarié ou demandeur d'emploi.
- > **200 euros** si vous bénéficiez d'aucune aide au financement.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires.

Dates et lieu

- > Du mercredi 1^{er} décembre au vendredi 3 décembre 2010
- > Maison Départementale des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin (Brézillet) – 22000 PLOUFRAGAN

Renseignements et dossier d'inscription
Anne-Laure LE YAOUANC, Comité Départemental Handisport 22
06 81 78 42 17 ou cd22@handisport.org